

Articuler les pouvoirs des administrateurs et des actionnaires dans les sociétés anonymes (SA)

PUBLIC

Directeurs juridiques – Responsables juridiques – Juristes – Avocats – Experts-comptables – CAC – Notaires – Toute personne en charge de l'organisation et du suivi des conseils et des assemblées.

PRÉ-REQUIS

Avoir des connaissances en droit des sociétés ou avoir suivi la formation :

[Droit des sociétés \(niveau 1\) \(510089\)](#)

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

Code
1225

Durée
2 jours / 14 heures

Tarif Inter*
1 849 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Examiner les règles de constitution et de fonctionnement des conseils d'administration (CA)
- Identifier les écueils des rapports entre administrateurs et actionnaires
- Organiser les AG dans les SA

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Examiner les règles de constitution et de fonctionnement des conseils d'administration (CA)

Déterminer la composition du CA

- Nombre d'administrateurs, de mandats, nomination et révocation, cumul des fonctions d'administrateur avec un contrat de travail
- Cooptation d'administrateurs et conditions
- Représentant permanent de la personne morale administrateur : désignation, rôle et responsabilités
- Quiz : choisir un administrateur

Garantir le fonctionnement du CA

- Convocations, délibérations, procès-verbaux
- Visioconférence et autres moyens de communication
- Débat : précautions à prendre pour assurer une communication efficace

Identifier les écueils des rapports entre administrateurs et actionnaires

Cerner les pouvoirs du conseil d'administration

- Définition de la stratégie
- Agrément des cessions d'actions

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : src-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Autorisations des cautions, avals et garanties, autorisation préalable des conventions entre la société et ses dirigeants ou actionnaires
- Réexamen des conventions pluriannuelles
- Cas pratique : schéma d'une procédure d'autorisation des cautions

Établir la rémunération des dirigeants ou des administrateurs

- Modes de fixation (ou de suppression...) et contrôle
- Rémunérations spécifiques : Golden Parachute, retraite « chapeau »...
- Cas pratique : déceler le risque d'abus de biens sociaux

Préserver les relations avec les interlocuteurs privilégiés de la SA

- Rapports du conseil d'administration avec les actionnaires : de la bonne gouvernance
- Rapports avec le commissaire aux comptes
- Rapports avec le CSE
- Mise en situation : communiquer avec les actionnaires

Organiser les AG dans la SA

Préparer les assemblées

- Convocations, ordre du jour, rapports
- Droit de communication et d'information des actionnaires, des tiers et du CSE
- Etude de cas : le calendrier préparatoire de l'assemblée

Déterminer les participants à l'assemblée

- En cas de titres démembrés ou d'indivision
- Salariés et représentants du CSE
- CAC
- Cas pratique : qui convoquer ? à quelle assemblée ?

Tenir l'assemblée et contrôler le vote

- Rôle du bureau
- Quorum, débats, majorité, procès-verbaux
- Droits de vote, limitations, approbation des comptes, quitus, autorisations accordées au conseil, ratification des conventions.
- Abus de majorité ou de minorité
- Cas pratique : calculer le quorum en AGE
- Débat : quelles sont les conséquences d'un abus de minorité ?

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter



En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.



Prochaines sessions

PARIS

- 10-11 Sep. 2026 – Session Garantie
- 7-8 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026

A DISTANCE

- 10-11 Sep. 2026 – Session Garantie
- 7-8 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026

AIX-EN-PROVENCE

- 7-8 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026

BORDEAUX

- 7-8 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026

CHAMBERY

- 7-8 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026

GRENOBLE

- 7-8 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026

LILLE

- 7-8 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026

LYON

- 7-8 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026

MARSEILLE

- 7-8 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026

MONTPELLIER

- 7-8 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026

NANTES

- 7-8 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026

NICE

- 7-8 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026

NIORT

- 7-8 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026

PAU

- 7-8 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026

RENNES

- 7-8 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026

ROUEN

- 7-8 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026

STRASBOURG

- 7-8 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026

TOULOUSE

- 7-8 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026

TOURS

- 7-8 Oct. 2026
- 16-17 Nov. 2026